

| | | |
|---|--|---|
|  | CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 | |
| | DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-32 | |
| | Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers | Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 09 |

Le 17/12/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 10/12/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

Absents excusés : FOUCHER Sandrine, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

03 – HBA-CONVENTION CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDES

Accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique par des experts

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que dans un objectif de minimisation des coûts et d'optimisation des ressources financières, Haut-Bugey Agglomération, en collaboration avec des communes membres, souhaite formaliser un groupement de commandes dédié au conseil et à l'expertise juridique.

Conformément aux articles L211-6 et L2113-7 du code de la commande publique, cette convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du groupement de commandes instauré pour la fourniture de prestations juridiques ponctuelles, de conseil et d'assistance juridique dans les domaines nécessitant une expertise extérieure.

Ce groupement vise à répondre aux besoins spécifiques des communes en matière juridique, dans le respect des compétences de chaque partie et des enjeux propres à chaque commune.

Une convention constitutive du groupement de commandes a été rédigée. Elle est prévue pour une durée d'un an et débutera le premier janvier 2025.

Après lecture de la convention annexée à la délibération,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adhérer à la convention présentée par Haut Bugey Agglomération pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 19/12/2024
- Affichée le 19/12/2024.
- Certifiée exécutoire le 19/12/2024.

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-32

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-19T12-15-37.00 (MI257930526)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20241219-DEL2024-32-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

HBA-CONVENTION CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDES-ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL EN PERFORMANCE SOCIALE ET JURIDIQUE PAR DES EXPERTS



Date de décision : 19/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2024-32-convention HBA-groupement de commandes.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL2024-32-HBA-Conv constitutive grpt SVP.PDF](#) Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 12:15

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 19/12/24 à 12:15

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 19/12/24 à 12:23

